



Table ronde

Intervenant(s)

Claude Bisson-Vaivre, Doyen de l'inspection générale Etablissements et Vie Scolaire
Dominique Raulin, Ancien directeur du CRDP du Centre
Danièle Rembault, IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire
Daniel Fromentaud, Responsable académique des EMS
Franck Houriez, Principal du Collège Lucie Aubrac, Villemandeur
Jean Louis Skarka, Délégué académique à la vie lycéenne

Résumé / conclusions

Place du CPE dans l'établissement

L'expertise du CPE est au service des élèves. Son champ d'action est l'éducatif. Il conseille en matière de politique éducative et est force de proposition. La mise en cohérence de toutes les actions revient au chef d'établissement. Elle est à construire avec tous les acteurs dont ceux de l'équipe Vie Scolaire. L'identification des compétences des différents acteurs est nécessaire, sans oublier les outils numériques. Plus il y aura l'intégration des TICE, plus il y aura du temps pour construire des projets d'accompagnement.

L'objectif est de rendre l'expertise collective car il y a porosité des missions dans la communauté éducative. On doit ainsi pouvoir partager des espaces, des compétences.

Le professionnalisme n'est pas la dispersion. Depuis 82, de nombreuses évolutions sont apparues et il y en aura d'autres à venir. Mais le cadre d'action reste la circulaire de 82. Le CPE n'est pas un comptable des absences.

Rôle des bilans d'activités

Le bilan d'activités doit être rédigé en fonction des objectifs clairement affichés et partagés. Il permet d'ajuster ou modifier les actions au service du projet éducatif.

Rôle du chef d'établissement

Le chef d'établissement demeure le pilote du projet éducatif. Il recherche l'articulation entre le pédagogique et l'éducatif. Le CPE pourrait être au service de cette complémentarité éducatif / pédagogique. Les outils existent : conseil pédagogique, actions Education à ... CESC, actions de réparation, tutorat, Socle commun (1ère entrée avec légitimité) pour piliers 6-7. En développant l'outillage pour les diagnostics du climat scolaire avec prise en compte de la parole des élèves, on pourrait formuler des projets Vie Scolaire(ou projets éducatifs) plus pertinents.

Socle commun

C'est une vraie opportunité pour les CPE. Les CPE ont à construire des situations d'apprentissage du socle commun avec les professeurs, les conduire. Ils seront en mesure d'évaluer les élèves dans une complémentarité avec les professeurs. (Voir le site réalisé par des CPE de l'académie d'Orléans Tours, avec le CRDP <http://lesoclecommun.fr>).

En conclusion, les CPE doivent travailler en complémentarité et non pas en opposition avec les autres acteurs dont les professeurs. Certains aspects du modèle français sont enviés et exportables. Le socle commun est une démarche complète éducative et structurante pour l'élève.